



JOURNAL FOOT

FOOT N°673 DU 16 OCTOBRE 2025

REORGANISATION CDA

À compter du lundi 20 octobre 2026, les désignations pour les compétitions jeunes seront assurées par :

Tony PEYRAT – désignateur pour la catégorie (Très jeunes Arbitres JAD3 en U15F et U18F)
06 58 00 25 89 - tonny.peyrat@gmail.com

Tom ROMAND – désignateur pour la catégorie (Jeunes Arbitres JAD1 en U15
07 78 55 74 45 - romand.tom74@gmail.com

Antoine BLANCHET – désignateur pour les catégories (Jeunes Arbitres JAD1 en U20/U17 et Ligue)
06 32 05 84 63 - a.blanchet74@gmail.com



**TU AS ENTRE
14 ET 17 ANS
ET TES PARENTS
PERÇOIVENT L'ALLOCATION
DE RENTRÉE SCOLAIRE ?**

**Profite de 70 €
de réduction immédiate
sur ton inscription sportive***

Plus d'infos sur pass.sports.gouv.fr

*Sous réserve d'éligibilité



SOMMAIRE

COMPÉTITIONS P.02
RÈGLEMENTS P.02
STATUT DES EDUCS P.05
TECHNIQUE P.06
FÉMININES P.08
FUTSAL P.10

**PERMANENCE
TÉLÉPHONIQUE
LE WEEK-END**

07.70.03.84.75

COMMISSION COMPETITIONS

Les poules U13 phase 2 sont en lignes sur le site du District.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Président : Philippe CHEVRIER.

Secrétaire : Emmanuel DUPRE

Réunion du 13/10/2025

Publiée le 16/10/2025



FOOT N°673 DU 16W OCTOBRE 2025

NOTE AUX CLUBS DE D1-D2-D3

Application de l'article 2.2.3 des RG District

Les clubs de BALLAISON, ALLINGES (D1), VEIGY et LE LYAUD ARMOY (D3) sont priés de veiller à ce qu'au moins 7 joueurs licenciés dans leur club pratiquent régulièrement dans le Groupement BAS CHABLAIS et/ou AALP. (VEIGY et LE LYAUD pour pouvoir éventuellement monter en D2).

Les clubs de CHILLY 2 et FRANGY (D3) sont priés de veiller à ce qu'au moins 7 joueurs licenciés dans leur club pratiquent régulièrement dans le Groupement des USSÉS. (Pour pouvoir éventuellement monter en D2)

Le club de FAVERGES PORTUGAIS (D2) est à ce jour en infraction au visa de l'article 2.2.3 des RG District. (Voir RG du District).

Les clubs de LEMAN PRESQU'ILE (D3) est prié de veiller à ce qu'au moins 7 joueurs licenciés dans son club pratiquent régulièrement dans le Groupement DOUVAINE LEMAN. (Pour pouvoir éventuellement monter en D2)

Le club de VILLY LE PELLOUX (D3) est à ce jour en infraction au visa de l'article 2.2.3 des RG District s'il peut éventuellement monter en D2. (Voir RG du District).

NOTE AU CLUB D'ANNECY LE VIEUX

Le club d'ANNECY LE VIEUX est sanctionné d'une amende de 50 euros pour infraction à la mise en place de l'arbitrage à la touche en catégorie U13

DECISION RECTIFICATIVE SUITE A ERREUR ADMINISTRATIVE

MATCH N° : 53760978

DOSSIER N°672/06 : AMANCY CORNIER 2 HAUT GIFFRE FC 2 – SENIORS D4 Poule E du 21/09/2025

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club d'AMANCY CORNIER au motif que « le joueur ATAMNA Mustapha ne présente pas les 4 jours réglementaires de qualification » est recevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des RG FFF.

Au fond :

Après consultation du fichier, il apparaît que le joueur ATAMNA Mustapha a une licence enregistrée à la Ligue le 26/09/2025 et une date de qualification au 01/10/2025.

Considérant que la rencontre objet du litige s'est déroulée le 21/09/2025.

Considérant qu'à cette date, le joueur ATAMNA Mustapha n'était pas qualifié pour participer à cette rencontre.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de HAUT GIFFRE 2 pour en reporter le gain à l'équipe d'AMANCY CORNIER 2 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Résultat :

AMANCY CORNIER 2 : 3pts

HAUT GIFFRE 2 : - 1pt

AMANCY CORNIER 2 : 1 but

HAUT GIFFRE 2 : 0 but

La Commission sanctionne le club de HAUT GIFFRE FC d'une amende de 80,00 euros pour avoir fait participer à une rencontre un joueur non qualifié (voir tarif District saison 2025/2026).

MATCH N° : 53726097

DOSSIER N°673/13 : SAINT PIERRE CS 21 – POISY CSA 21 – U20 D2 Poule C du 11/10/2025

Considérant que la rencontre a été arrêté à la 83'

Considérant qu'au vu du rapport de l'arbitre, la rencontre n'a pas pu se dérouler jusqu'à son terme en raison d'absence d'éclairage, le match précédant ayant pris du retard.

Décision :

La Commission des Règlements donne match à rejouer et transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

MATCH N° : 53766056

DOSSIER N°673/14 : DIVONNE US 2 – FOOT SUD GESSIEN 1 – SENIORS D4 D2 Poule A du 12/10/2025

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club de FOOT SUD GESSIEN au motif que « nous posons une réserve car le joueur n°3 de DIVONNE a joué avec l'équipe première de son club lors du dernier match de championnat le 5 octobre » est irrecevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 187-1 et 187-2 des RG FFF.

Au fond :

Cette réclamation ne concerne aucune de celle prévue par les RG FFF, elle de plus ni nominale c'est-à-dire qu'elle ne précise pas l'identité du joueur concerné ni motivée en ce qu'elle ne précise pas en quoi le joueur n°3 de Divonne n'aurait pas le droit de jouer avec l'équipe première de son club lors de la journée du 5 octobre.

A titre subsidiaire,

Considérant que lors de la journée du 11 et 12 octobre, l'équipe de DIVONNE US 1 jouait contre ENT REVERMONTAISE 1 en Coupe de France

Considérant que de ce fait la notion d'équipiers supérieurs n'avait pas à s'appliquer lors de cette journée de championnat.

Considérant que de ce fait, le club de DIVONNE pouvait faire jouer n'importe quel joueur en équipe 1 ou 2 lors de la

journée du 11 et 12 octobre.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH N° : 53713890

DOSSIER N°673/15 : ALLINGES SS 1 – SAINT PIERRE CS 1 – SENIORS FEMININES D2/D3 Poule D du 12/10/2025

Considérant que la Commission des Règlements se saisi de ce dossier au visa de l'alinéa 5 de l'article 187-2 des RG FFF.

Considérant que celui-ci dispose que la Commission des règlements peut se saisir par le biais de l'évocation de tout dossier concernant un cas d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

- Considérant que cette rencontre n'a pas été homologuée.

Considérant que le club de SAINT PIERRE a fait évoluer 8 joueuses « mutation » dont deux hors période. (CAMBON Emily, BROISIN Marion, DEWALLE Noémie, BOUZAGGOU Laina, MAQUAIRE Angéline, ZNAIDI Lina, MARTINS Andréa et RIVALLEAU Mélina)

Considérant que l'article 160 des RG FFF dispose qu'en catégorie U19 et supérieur, le nombre maximum de joueurs mutés pouvant figurer sur la feuille de match est limité à 4 dont deux hors période.

Considérant que de ce fait que l'équipe de SAINT PIERRE CS 1 est en infraction au visa de l'article 160 des RG FFF.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de SAINT PIERRE CS 1 pour en reporter le gain à l'équipe d'ALLINGES SS 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Résultat :

ALLINGES SS 1 : 3pts

SAINT PIERRE CS 1 : - 1pt

ALLINGES SS 1 : 5 buts

SAINT PIERRE CS 1 : 0 but

MATCH N° : 54003921

DOSSIER N°673/16 : BALLAISON FC 1 – VIUZ EN SALLAZ AS 1 – U18F D1 à 8 Poule Unique du 11/10/2025

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de VIUZ EN SALLAZ au motif que « on a interdit à une de mes joueuses de jouer avec un piercing » est irrecevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des RG FFF.

Au fond :

Cette réserve n'a pas été confirmée dans les 48h conformément aux dispositions de l'article 186 des RG FFF.

De plus, une réserve concernant le fait d'interdire une joueuse de jouer avec un piercing n'est pas de celle prévue par les RG FFF.

A tire subsidiaire, considérant que le club de VIUZ EN SALLAZ n'a pas souhaité **débuter cette** rencontre malgré le fait qu'une rencontre U18F à 8 peut débuter si au moins 6 joueuses sont présentes au coup d'envoi.

Attendu que selon la Loi 4 des Règles de l'IFAB concernant la sécurité des joueurs, l'arbitre doit interdire toute participation à une rencontre à un(une) joueur (euses) présentant un objet dangereux que ce soit pour lui (elle) ou pour les autres joueurs (euses).

Attendu que le strap d'un objet ne peut concerner que l'alliance.

Attendu que les piercings entre dans la catégorie d'objet interdit lors de la pratique du football

Attendu que c'est de bon droit que les officiels de cette rencontre ont interdit l'accès à l'aire de jeu à une joueuse présentant un piercing.

Attendu que l'application des règles concernant les lois du jeu ne peut pas se faire à la carte, ni tenir compte des éventuelles difficultés d'une catégorie de pratique.

Attendu que dans sa réserve d'avant match, Mr ROCHA Alexandre, responsable de l'équipe de VIUZ EN SALLAZ reconnaît avoir volontairement décidé de ne pas jouer cette rencontre à 7.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de VIUZ EN SALLAZ AS 1 pour en reporter le gain à l'équipe de BALLAISON FC 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Résultat :

BALLAISON 1 : 3pts

VIUZ EN SALLAZ 1 : - 1pt

BALLAISON 1 : 3 buts

VIUZ EN SALLAZ : 0 but

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS

Président : Aldo MARCOTULLIO

Réunion du 13/10/2025

Publiée le 16/10/2025

NOTE AUX CLUBS DE D1 SENIORS MASCULINS ET SENIORS FEMININES

Pour rappel, les équipes évoluant en D1 SENIORS MASCULINS ont jusqu'au **5 novembre 2025 à minuit** pour se mettre en règle au niveau du statut des éducateurs, faute de quoi les équipes en infraction se verront appliquer les pénalités réglementaires.

Sont en infraction au 16/10/2025 :

ANNECY LE VIEUX US, ARGONAY US, BALLAISON FC, MORZINE FC et POISY CSA

Pour rappel, les équipes évoluant en D1 SENIORS FEMININES ont jusqu'au **19 novembre 2025 à minuit** pour se mettre en règle au niveau du statut des éducateurs, faute de quoi les équipes en infraction se verront appliquer les pénalités réglementaires.

Sont en infraction au 16/10/2025 :

ANNECY LE VIEUX US, ARGONAY US, CHILLY ES, FOOT SUD 74, GFA RV et MARIGNIER SP

Pour mise en conformité et pour tous renseignements complémentaires, vous êtes priés de contacter M. MARCOTULLIO Aldo.



DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

FOOTBALL DES ENFANTS

PLATEAUX

Veuillez consulter régulièrement le FAL afin de vous informer des éventuelles modifications faites.

RAPPEL

- **avertir le club recevant de l'absence de votre équipe au plus tard le jeudi midi** (cf règlements et amendes)
- dans le cas où vous ne pouviez pas constituer d'équipe(s) pour le plateau que vous devez recevoir, vous avez l'**OBLIGATION** de le maintenir et d'accueillir les équipes adverses prévues.

FUTSAL

Les lieux précis et l'organisation des rencontres seront transmis ultérieurement

U7

Samedi 13 décembre à Douvaine (COMPLET)

Equipes inscrites (1 par club) : Allinges – Brevon - Futsal Rumilly Albanais – Genevois - St Pierre – Ville la Grand

U9

Samedi 13 décembre à Douvaine (COMPLET)

Equipes inscrites (1 par club) : Allinges – Futsal Rumilly Albanais - Genevois - St Pierre – Vallée Verte - Ville la Grand

Samedi 18 octobre à Annemasse (gymnase Jacques Balmat)

Equipes inscrites : Allinges - Futsal Rumilly Albanais - St Pierre – Ville la Grand

9h15 : Accueil

9h45 / 12h: Matchs

- 5 matchs de 10'
- 4 contre 4 dont le GB
- 2 remplaçants maximum

FOOTBALL FEMININ (6-11 ans)

Comme chaque année depuis plus de 10 ans, des plateaux exclusivement féminins seront proposés pour les jeunes filles de 6 à 11 ans.

Organisation des plateaux :

- **12 dates** réparties sur la saison.
- Les **inscriptions d'équipe** se feront sur **base volontaire** pour les dates choisies via un formulaire en ligne.

Format de jeu :

- **U7F, U8F, U9F** : 4 contre 4
- **U10F, U11F** : 5 contre 5
- Sur **3 dates spécifiques**, une expérimentation de la pratique à **8 contre 8** sera réalisée pour les **U10F et U11F**. (Pour ces plateaux, **2 joueuses U12F** seront tolérées par équipe).

U13

ARBITRAGE A LA TOUCHE

Objectif

- De rendre actif le(la) joueur(se) pendant un temps où il (elle) ne joue pas
- De l'immerger dans sa capacité à décider et faire comprendre à qui revient la touche (voire tenter de signaler le hors-jeu)
- De comprendre et faire appliquer les lois du jeu

Fonctionnement

- Installation de la zone technique de part et d'autre du but à 11 (*l'éducateur et les joueurs ne sont pas autorisés à sortir de cette zone*)
- 1 remplaçant de chaque équipe (si existant) est arbitre de touche.
- Signalisations des hors-jeu et touches
- A la **15^{ème}** et **45^{ème}** minute du match, le joueur arbitre de touche entre **automatiquement** sur le terrain (*soit 4 arbitres par équipe et par match*)

Pour rappel, la mise en place de l'arbitrage à la touche est obligatoire pour toutes les équipes et tous les niveaux (*utilisation obligatoire des chasubles et drapeaux transmis à tous les clubs*)

FESTIVAL U13

- Le classement est à rentrer sur le FAL
- Les feuilles de plateaux sont à déposer sur le FAL également
- Attentions quelques modifications de lieu ont été effectuées ; veuillez consulter **Footclub (FAL)**

COMMISSION FEMININES

Présidente : Alexandra GARCIA

PRATIQUE

PLATEAU FEMININ FOOT à 4 & FOOT à 5

SAMEDI 18 OCTOBRE 2025

Des plateaux féminins sont proposés pour les équipes féminines existante ou qui se créent pour l'occasion.

SITE DE CERNEX début de plateau à 10h

Le rendez-vous pour vos équipes est fixé à **9h15** pour une fin à 12h30

Route des bois chardons 74 350 COPPONEX

Club ou Entente	Nom et Prénom du référent	Téléphone du référent	Mail du référent	Je m'inscris sur le site de	FOOT à 4	FOOT à 5
GJFG	Genot matthieu	061015204	matthieugenot01@gmail.com	CERNEX		2
ES Cernex	NAFIR Thomas	0651922994	thomasnafir@gmail.com	CERNEX		2
GFA 74	MESSE Charlotte	0634547398		CERNEX		2
ES LANFONNET	LUDOVIC blanc Garin			CERNEX		1
Football Sud Gessien	Ninet Benjamin	0619377111	benjaminninet@hotmail.com	CERNEX		1
FC SEMINE	ZUCCALLI ROMAIN	687413860	zuck@hotmail.fr	CERNEX	1	
Valserhône fc (ain)	Mercier Olivier	0676365959	olivier.mercier38@sfr.fr	CERNEX	2	
F.C.EPAGNY METZ-TESSY	ZANCHI LAURENT	678525849	directeursportiffcemt@gmail.com	CERNEX	1	
Annecy Fc	Chatel Quentin	0651310198	qc@fc-annecy.fr	CERNEX	1	1
FC LA FILIERE	LOMBARD Claude	0617525716	claudelombard@fc-la-filiere.fr	CERNEX		1

SITE DE PERRIGNIER début de plateau à 10h

Le rendez-vous pour vos équipes est fixé à **9h15** pour une fin à 11h30

449 Route de Thonon 74 550 PERRIGNIER

Club ou Entente	Nom et Prénom du référent	Téléphone du référent	Mail du référent	Je m'inscris sur le site de	FOOT à 4	FOOT à 5
AJ Anthy Margencel	Frossard Sonia	0671778528	soniafrossard83@gmail.com	PERRIGNIER		1
TEGG / AJV	Carmoun khalid	06.46.67.59.44	Khalid.carmoun@gmail.com	PERRIGNIER	2	2
Csl PERRIGNIER	Dutil marine	0646833886	marine.dutil@outlook.fr	PERRIGNIER	1	1
ES AMANCY CORNIER	Marechal Marie-Laure	06.85.11.23.73	marechalml@orange.fr	PERRIGNIER	1	

CRITERIUM U13F

A la fin du match, utiliser FOOTCLUB pour saisir le résultat de la rencontre.

ES CERNEX et TEGG sont forfait général

FESTIVAL U13F

Début de la compétition :

Samedi 18 OCTOBRE

Equipes engagées : A.S. DU LAC BLEU - A.S. SILLINGY - C.S.L. PERRIGNIER - C.S. ST PIERRE EN FAUCIGNY - ENT.S. LANFONNET - ET.S. FILLINGES - F. C. D'ANNECY - F. C. EPAGNY/METZ-TESSY - F. C. LEMAN PRESQU'ILE - FOOTBALL CLUB DU CHERAN - GROUPEMENT JEUNES FOOTBALLEUSES GESSIENNES - THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C./VILLE LA GRAND - UNION SALEVE FOOT - U.S. ANNECY LE VIEUX - U.S. SEMNOZ VIEUGY - U.S. VETRAZ MONTHOUX – DOUVAIN – CLUSES/CLUSES SCIONZIER/THYEZ – MARIGNIER et GFA

Les rencontres ainsi que les documents relatifs à l'organisation (règlement et feuilles de matchs) sont disponibles sur le FAL.



FOOT N°673 DU 16W OCTOBRE 2025

TROPHÉE U15F & U18F à 8

Inscription clos

Equipes engagées

Trophée U15F :

AS THONON – FC CHERAN – US VETRAZ – GJFG – AMP/ANTH/MARG – LAC BLEU – CS SAINT PIERRE – FC CLUSES – FORON – EPAGNY/METZ TESSY – FOOT SUD GESSIEN – FC SEMINE – VILLAZ – GFA – PERRIGNIER - MARIGNIER et SILLINGY **soit 17 équipes**

Trophée U18F :

AS THONON – FOOT SUD 74 – CS SAINT PIERRE – CSL PERRIGNIER – MORZINE – CLUSES – ANNEMASSE/GAILLARD et MARIGNIER **soit 8 équipes**

Plan d'action de la pratique :

- Tour 1 : samedi 28 février
- Tour 2 : samedi 28 mars
- Tour final : samedi 30 mai

CHALLENGE FOOTBALL à 8 SENIORS FEMININE

Equipes engagées :

AYSE – COMBLOUX/MEGEVE – CRAN GEVRIER – CRUSEILLES – VALLEIRY – CRANVES SALES – PASSY MONT BLANC – BREVON – PERRIGNIER **soit 9 équipes**

Début de la pratique :

DIMANCHE 19 OCTOBRE

TECHNIQUE

Ouverture des premiers rassemblements du Parcours de Performance Fédéral (PPF)

Les premiers rassemblements du PPF sont ouverts à **toutes les joueuses licenciées FFF** des catégories : U12 Féminines, U13 Féminines, U14 Féminines et U15 Féminines

Nous invitons l'ensemble des joueuses intéressées à y participer pour vivre une expérience enrichissante et se préparer aux prochaines étapes du parcours de détection.

- PPF U12F/U13F : Tour 2, mercredi 12 novembre 2025 (les joueuses seront convoquées par mail.)
- PPF U14F : Tour 3, mercredi 15 octobre 2025 à ALBY SUR CHERAN
- PPF U15F : Tour 2 mercredi 29 octobre 2025 à VILLE LA GRAND (les joueuses seront convoquées par mail.)

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « **Documents** » rubrique « **Fiche et Formulaire** » sous rubrique « **Docs Féminine** ».



CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX - ISERE

Les calendriers des 2 poules sont en ligne sur le site du District 73

Pour rappel

Poule C: AS THONON, CBF 74 2, FUTSAL LAC ANNECY 2, US CHARTREUSE GUIERS et FUTSAL BOURGET UNITED

Poule D : A FUTSAL K1 MONTMELIAN, AS FUTSAL MOUTIERS, AS HAUTE COMBE DE SAVOIE, U O ALBERTVILLE et A FUTSAL ROCHETTE O 2 : Infos et coordonnées des clubs Poule D consultables sur le PV N°735 du 17/09/2025 sur le site de la Savoie.

Pour la Poule C qui nous concerne, tous les renseignements sont à jour.

Procédure règlement des arbitres pour les clubs Savoyards et Hauts Savoyards :

2 arbitres désignés par la CDA de Haute Savoie que vous réglez le jour du match. Vous récupérez les 2 feuilles de frais et vous les scannez ou vous faites parvenir au District 74 qui vous remboursera la moitié de la totalité de la somme. L'opération de remboursement des clubs sera effectuée à un rythme qui reste à définir. Vraisemblablement en 4 fois pour une saison.

CHAMPIONNAT INTER DISTRICT

1ere Journée Forfait de l'AS HAUTE COMBE DE SAVOIE doit 52 EUROS au District 73

2eme Journée

Semaine du 13 octobre 2025 au 19 octobre 2025

POULE C

FUTSAL LAC ANNECY 2 - EXEMPT

MERCREDI 15 OCTOBRE 2025 - 21H00

U.S. CHARTREUSE GUIERS

Gymnase des ECHELLES aux ECHELLES

THONON AS

REPOUSSE A LA DATE DU 01 NOVEMBRE 2025 A 21H00 - MOTIF: COUPE DE FRANCE

FUTSALBOURGET UNITED

Gymnase de MARLIOZ - AIX LES BAINS

CBF74 2